



Remise des clefs sans autorisation du propriétaire et ses conséqu

Par **topaze33**, le **12/12/2015** à **20:18**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente concernant la maison de ma mère décédée sans souci particulier. Un mois après, l'agent immobilier qui était chargé de la vente m'appelle en disant que les futurs acquéreurs ont détecté des fuites d'eau au grenier qui proviennent du toit. J'apprends alors qu'il a donné les clefs de la maison sans mon autorisation et que les acquéreurs allaient dans la maison comme bon leur semblait et avaient donc inspecté la maison de fond en comble.

J'ai exigé de l'agent immobilier qu'il reprenne les clefs mais un voisin m'a informé qu'ils continuaient à venir, ils ont dû faire des doubles.

Je ne suis pas contre le fait de faire les réparations nécessaires mais les infiltrations n'existaient pas avant la signature du compromis de vente alors qu'elles sont importantes maintenant. Je crains, sans preuve, que les futurs acquéreurs aient dégradé le bien pour obtenir une baisse du prix ou une remise à neuf de la toiture.

Est-ce que je dois faire exécuter les réparations sachant que le bien devra être remis en l'état du compromis de vente et si oui est-ce que j'ai un recours contre l'agence immobilière ?

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **13/12/2015** à **07:28**

Bonjour,

Vous changez l'ensemble des serrures et vous ne donnerez les nouvelles clefs que le jour de la signature chez le notaire.